



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 20 janvier 2003



Séminaire: La peur du nucléaire (EO4)

Exposé n° 11

Division :D
marine)

B P 46 00445
ARMEES

☎ : 01 44 42

☎ PNIA: 821 753

Fax : 01 44 42

**LA FAIBLESSE DE LA CONTRE
EXPERTISE ECOLOGIQUE.**

Par :

Le Lieutenant-Colonel BONAVITA (D3)

Destinataire (s)

:

**Madame LABBE Marie-Hélène
CF WEBER**

**Copie(s)
extérieure(s)** :

Néant

**Copie(s)
intérieure(s)** :

Secrétaire de groupe

SOMMAIRE

SYNTHESE.....	3
INTRODUCTION	4
1.LES CONTROLES DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES : (COGEMA - LA HAGUE).....	4
2.LA CREDIBILITE DES ENTREPRISES ET DE L’ETAT.	5
3.QUELLES SOLUTIONS POUR L’AVENIR ?.....	6
CONCLUSION.....	9
BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET	10

SYNTHESE

Les installations nucléaires françaises, comme le site de la Hague, sont soumises à un ensemble très complet de réglementations internationale, Européenne et nationale pour éviter tout risque d'atteinte à l'environnement et aux populations. Malgré ces dispositifs le nucléaire fait peur du fait des risques potentiels qu'il présente mais également du fait de sa méconnaissance de la part de la population. Il est donc indispensable de redonner de la crédibilité aux experts pour permettre l'instauration d'un véritable débat autour de la question du nucléaire afin que les citoyens, regroupés en associations, puissent être de véritables acteurs de la politique énergétique de leur pays.

Pour atteindre cet objectif, l'entreprise de la COGEMA La Hague s'est lancée dans un concept nouveau : « Le zéro impact pour la santé ». Dans ce cadre, les contrôles internes de l'entreprise et ceux effectués par la DGSNR et l'IRSN sont publiés et accessibles à tous les citoyens.

Mais si les efforts de transparence peuvent paraître importants, la méfiance de la société vis à vis des scientifiques reste présente. Le collectif des Mères en Colère en est un exemple. L'origine de cette contestation trouve sa source dans les années 70, période à partir de laquelle l'Etat s'est progressivement désengagé laissant la science devenir peu à peu un enjeu commercial.

L'opinion publique, qui s'organise en réseaux, se considère comme sous-informée, désinformée, sous-estimée quant à ses capacités d'analyse et d'appréhension des connaissances, aussi elle demande maintenant aux scientifiques de rendre des comptes.

Pour redonner sa place et sa crédibilité à la science, une solution consisterait à instaurer des contrôles démocratiques (conférences citoyennes ou autre type de dispositif participatif). Des expériences importantes ont déjà été menées en ce sens en Europe comme au Danemark, en Hollande, en Allemagne, en Suisse et en France.

Mais le principal obstacle à l'instauration d'un véritable débat sur le nucléaire est lié à l'augmentation des besoins énergétiques européens.

Ainsi, même si les intentions de gouvernements peuvent paraître louables, quand ils veulent se séparer de l'énergie nucléaire, il faut constater que les structures de type « conférences citoyennes » les placent maintenant dans une position délicate car la substitution par des énergies renouvelables demande du temps et ne présente pas actuellement une rentabilité suffisante permettant de s'engager massivement dans cette voie. Il semblerait que le gouvernement français n'est pour l'instant pas disposé à « institutionnaliser » le débat sur le nucléaire. Toutefois des tentatives d'ouverture vers une plus grande transparence semblent se mettre en place pour redonner du crédit à l'énergie nucléaire auprès de la population notamment avec le projet de loi sur la transparence et le contrôle de la sûreté nucléaire et les commissions locales d'information.

INTRODUCTION

Les installations nucléaires françaises, comme le site de la Hague, sont soumises à un ensemble très complet de réglementations internationale, Européenne et nationale pour éviter tout risque d'atteinte à l'environnement et aux populations. Malgré ces dispositifs le nucléaire fait peur du fait des risques potentiels qu'il présente mais également du fait de sa méconnaissance de la part de la population. Nous allons donc présenter au travers de l'exemple de la Hague comment sont assurés ces différents contrôles, puis nous verrons comment ces derniers sont perçus au sein de l'opinion publique et quelles sont les améliorations qui pourraient être proposées pour redonner de la crédibilité aux experts en s'appuyant notamment sur quelques exemples étrangers.

1. Les contrôles des installations nucléaires : (COGEMA - LA HAGUE)

Les équipes de la COGEMA effectuent quotidiennement des contrôles et des analyses pour s'assurer que les différents critères fixés par les réglementations sont respectés.

Outre ces contrôles qui sont internes à l'entreprise, l'Etat a la responsabilité de contrôler l'ensemble des installations nucléaires sur le territoire, pour cela il dispose de l'autorité de Sûreté nucléaire, la DGSNR (Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radio protection). Cette direction est sous la triple tutelle du ministère de l'industrie de l'écologie et du développement durable et de la Santé et bénéficie de l'appui technique de l'IRSN (institut de radioprotection de sûreté nucléaire) pour exécuter des opérations de contrôle qui peuvent être soit planifiées avec l'exploitant, soit faire l'objet de visites inopinées. Ces contrôles concernent :

- l'impact de l'usine sur l'environnement, avec des prélèvements et des mesures sur les rejets de l'usine, les eaux de surface et de la nappe phréatique, les sédiments, les végétaux et céréales, les animaux, ...
- la surveillance du personnel de l'usine qui est assurée de façon individuelle par l'analyse des dosimètres
- les populations qui font l'objet de recherches destinées à identifier la présence d'éléments radioactifs artificiels

Afin d'assurer la transparence de ces actions, les résultats des inspections et les lettres de suite, ainsi qu'éventuellement les mises en demeure, sont publiées sur le site Internet de la DGSNR et donc accessibles à tous les citoyens.

De plus, les polémiques nées des effets supposés des rejets de la Hague et de la centrale nucléaire de Flamanville sur la santé des populations du Nord Cotentin ont poussé la COGEMA à se lancer dans un concept nouveau : « Le zéro impact pour la santé ». Cette décision a été prise malgré les études faites qui ont démenti, selon la COGEMA, la hausse des cas de leucémie due à ses activités dans la région. Ce concept s'appuie sur les critères

des experts internationaux, en particulier ceux de la commission internationale de protection contre les rayonnements ionisants (CIPR) qui fixe à 0,030 millisieverts la dose maximale de radioactivité pouvant être reçue par personne et par an sans risque pour la santé. A titre de comparaison, le standard Européen est fixé à 1 millisieverts par personne et par an, ce qui met en exergue le caractère très exigeant de la décision prise.

Pour éviter toute contestation, une méthode de mesure a été retenue avec la validation du ministère de l'environnement et de la santé, des associations écologistes et des verts, de la COGEMA et d'EDF.

La COGEMA a donc mis en place un véritable dispositif, qui lui est toutefois imposé par les réglementations nationales, européennes et internationales, destiné à rassurer le public sur la nature de ses activités et donc sur les faibles probabilités de risques d'atteintes à l'environnement. Il faut également remarquer, que si les efforts consentis peuvent paraître importants, l'ensemble des contrôles reposent sur un réseau d'experts, plus ou moins liés à l'entreprise pour certains, qui ne bénéficient plus de l'entière confiance de la population et des associations.

2. La crédibilité des entreprises et de l'Etat.

Le 11 janvier 1997, une étude sur les cas de leucémie infantile autour de la Hague est publiée dans le British Medical Journal. Sans faire de lien direct avec l'usine de retraitement, les travaux publiés font état d'une augmentation des cas (4 contre 1,4 attendus statistiquement). La formation immédiate du Collectif des Mères en Colère décidé à obtenir des informations complémentaires, à demander à la COGEMA et aux autres intervenants, à faire preuve de plus de transparence et d'objectivité, a poussé le ministère de la Santé et de l'environnement à mettre en place deux commissions.

- La première, pilotée par l'IPSN, étant chargée de relever les doses radioactives délivrées aux populations locales.

- La seconde, pilotée par l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), étant chargée du suivi des leucémies dans le Nord Cotentin. Si cette commission confirme l'augmentation des cas de leucémie (multipliés par 6,38), elle attribue cette augmentation au brassage des populations lié à l'arrivée d'étrangers au moment de l'extension de l'usine en 1981. Cette explication ne trouve aucun écho favorable de la part du collectif qui fait remarquer que le Nord Cotentin était déjà confronté à l'invasion de touristes bien avant cette date et que les cas de leucémies sont dus au « brassage des pollutions radioactives et chimiques » en provenance de l'usine. En juin 2001, les explications données par les experts officiels n'ont toujours pas convaincu le Collectif des Mères en Colère qui demande un suivi des enfants du canton de Beaumont-la Hague, des études sur les polluants pouvant avoir des effets sur l'ADN du fœtus et l'arrêt du stockage et du retraitement des combustibles irradiés en provenance des pays étrangers.

Cet exemple montre bien la perception qu'a le citoyen des scientifiques. Ceux-ci sont considérés comme étant sous la domination de la puissance industrielle et qu'ils appartiennent ou non à un ministère, une commission ou une multinationale, leur indépendance, comme leur objectivité peuvent être mises en doute.

Ainsi la science est contestée. Si jusque dans les années 70 c'était l'Etat qui finançait les laboratoires celui-ci s'est progressivement désengagé laissant la science devenir peu à peu une marchandise commerciale qui est de plus en plus considérée comme étant la cause de tous les maux de nos sociétés.

3. Quelles solutions pour l'avenir ?

Les faiblesses présentées précédemment, qui pourraient être étendues à d'autres domaines que celui du nucléaire, comme par exemple les OGM, la génétique humaine, ... montrent bien la rupture de confiance entre le citoyen et les scientifiques. L'opinion publique se considère comme sous-informée, désinformée, sous-estimée quant à ses capacités d'analyse et d'appréhension des connaissances, aussi elle demande maintenant aux scientifiques de rendre des comptes. Elle s'organise en réseaux, cherche à se faire entendre, notamment quant elle estime que la science va à l'encontre du bien commun. Ainsi, comme l'a observé Ulrich Beck, dans nos sociétés, maintenant marquées par une forte classe moyenne et un niveau élevé d'éducation, les citoyens n'acceptent plus l'imposition de la science et demandent à entrer dans la sphère de l'échange critique et égalitaire. Ils demandent à faire partie d'une communauté scientifique élargie à l'ensemble de la société, pour pouvoir dire de quelles technologies ils veulent ou ne veulent pas, tout en désirant pouvoir bénéficier des dernières innovations.

Pour redonner sa place et sa crédibilité à la science, une solution consisterait à instaurer des contrôles démocratiques (conférences citoyennes ou autre type de dispositif participatif) et permettre aux associations, syndicats... de construire leur propre base de connaissances, leurs propres expertises, leurs propres recherches. Des expériences importantes ont déjà été menées en ce sens en Europe.

- Au Danemark, des conférences citoyennes sont mises en place. Des gens ordinaires sont réunis un peu à la façon d'un jury. Ils sont libérés et payés pour lire, s'informer, interroger des experts et arriver à une opinion commune qui sera rendue publique. Ces jury permettent aux citoyens de s'exprimer en examinant un problème posé sous toutes ses facettes pour se prononcer sous forme d'une opinion commune en hiérarchisant les valeurs.

Ce dispositif permet d'institutionnaliser la participation du citoyen aux décisions majeures prises par le gouvernement, ainsi au Danemark, le 29 mars 1985, la majorité du parlement Danois a adopté un plan de développement d'énergie excluant le nucléaire.

- En Hollande des boutiques de science, une quarantaine pour 13 universités, assurent l'interface entre les demandes des associations et les chercheurs et étudiants. Les riverains d'une usine chimique remarquant un nombre anormal de problèmes de santé peuvent, par exemple, demander une étude à la boutique des sciences. Cette démarche leur permet de pouvoir produire une contre expertise, de se faire entendre, et de forcer le débat leur

évitant ainsi d'avoir le sentiment de se sentir désarmé face à un discours d'autorité visant à les rassurer.

- En Allemagne, depuis environ 20 ans, il existe l'institut d'écologie citoyenne (Ökoinstitut) qui emploie 70 salariés chercheurs. Cet institut a principalement travaillé sur la sortie du nucléaire, la lutte contre l'effet de serre et actuellement oriente ses travaux sur l'agriculture biologique. Il faut également remarquer que dans ce pays la pression écologique antinucléaire est très forte et a poussé le gouvernement Schröder à décider de la fermeture des 19 centrales nucléaires.

- En Suisse, qui a pour habitude de consulter ses citoyens sur des sujets aussi divers que la fiscalité, l'avenir de l'armée, la politique internationale..., la politique énergétique n'a pas échappé à la sanction populaire. Le peuple suisse a décidé un moratoire de dix ans sur la construction de toute nouvelle centrale nucléaire. Ce moratoire arrivant à sa fin, de nouvelles initiatives demandent la prolongation du moratoire et l'abandon pur et simple du nucléaire, alors que le secteur de l'électricité met en garde contre la pénurie de courant en cas d'abandon de cette ressource énergétique qui assure actuellement 40% de la production électrique Suisse. Les PubliForum organisés recommandent d'explorer trois voies dans lesquelles les citoyens souhaitent voir la politique Suisse s'engager :

- Prenant acte du fait que l'énergie nucléaire représente 40% de la production d'électricité, ils ont plaidé pour son remplacement à terme, par des énergies renouvelables (solaire, géothermie) du fait des préoccupations liées à la question des déchets radioactifs laissés en héritage aux générations futures.
- Maintien de la taxe sur l'énergie pour préserver les énergies renouvelables dans le contexte de la libéralisation des marchés.
- Appel à la responsabilité des industriels et des citoyens pour faire des efforts dans les économies d'énergie.

Ce système repose sur une totale écoute des parties en présence : citoyens et scientifiques. Les citoyens doivent s'informer, auditionner des experts de leurs choix, ... et les scientifiques doivent écouter les espoirs et les craintes, comprendre l'opinion exprimée et les idées fortes des propositions. Le but n'est pas de transformer les citoyens y participant en mini experts, mais de donner aux politiques des indications sur leurs espoirs et leurs craintes vis-à-vis d'un enjeu technologique dont ils comprennent les principaux aspects.

- En France, quelques associations travaillent dans le même sens.

- Pour ce qui concerne le domaine nucléaire, le centre national d'information indépendante sur les déchets, Greenpeace et le CRII-Rad. Ce dernier est un laboratoire associatif de contrôle de la radioactivité qui emploie 10 personnes et dont les travaux aboutiront prochainement à un procès contre l'Etat avec quelque 400 malades de la Thyroïde pour « empoisonnement volontaire » par désinformation quant aux retombées de Tchernobyl en France.
- Des efforts sont également déployés par certaines associations, comme Vendémiaire 2002, qui a créé une association « Fondation Sciences Citoyennes » qui réunit des chercheurs scientifiques critiques et des profanes engagés dans des luttes (sociales,

médicales, environnementales, ...) pour faire valoir leur point de vue, voire contester l'expertise officielle.

- De même à Lyon, une association a été créée pour permettre aux chercheurs et aux non-scientifiques de renouer des contacts entre la science et la société en organisant des cafés dans les lycées et des conférences citoyennes locales à la demande de citoyens préoccupés par des problèmes concrets.
- Le Forum Gauche Citoyenne dans des réflexions sur le développement durable, propose l'utilisation de la méthodologie des conférences citoyennes dans le cadre du traitement de la question de l'énergie afin de dégager une opinion publique plus consistante.
- Un premier dispositif a été officiellement mis en place par le gouvernement en 1981 avec la création des commissions locales d'information (www.asn.gouv.fr) chargées de recueillir et rechercher toutes les informations utiles concernant l'impact sur l'environnement et la santé des populations autour des sites nucléaires et d'informer la population locale, ainsi que toute personne intéressée, des travaux qu'elle conduit. Ces Commissions locales d'information sont indépendantes et plurielles. Elles sont composées d'élus, de représentants des unions locales de syndicats de salariés, de scientifiques compétents dans le domaine du nucléaire, des représentants d'associations et mouvements de protection de l'environnement. Des observateurs peuvent être associés aux débats et les réunions sont ouvertes aux personnes du public qui souhaitent y assister.

Mais le nouveau projet de loi sur la transparence et le contrôle de la sûreté nucléaire, déposé le 9 juin 1999 devant le conseil des ministres et qui a fait l'objet des « réserves importantes » de la part du conseil d'Etat, montre bien toute la difficulté qu'il y a en France à vouloir retirer le monopole du contrôle de la sûreté des installations nucléaires pour le transférer à une autorité « indépendante ». La principale crainte est liée au caractère public que risquent de prendre les débats suite aux contrôles. Un exemple concret date de mai 1998, où l'administration a eu connaissance d'un problème de contamination sur des transports de combustibles usés sans empêcher que cette activité se poursuive pendant plusieurs années. Avec les échéances électorales passées, ce projet de loi devrait à nouveau être présenté aux assemblées pour être débattu.

Le principal obstacle à l'instauration d'un véritable débat sur le nucléaire est lié à l'augmentation des besoins énergétiques européens. Chaque année ces derniers augmentent d'environ 2% et pour de nombreuses institutions et gouvernements européens la solution réside dans le nucléaire pour ne pas voir leur dépendance accrue vis-à-vis des pays producteurs de pétrole.

Ainsi en Suède, 58% des suédois reviendraient sur leur vote du référendum de 1999 qui avait débouché sur la fin du programme nucléaire et obligé la Suède à acheter de l'énergie d'origine nucléaire à son voisin Danois et du charbon à la Pologne.

De même en Belgique, la décision prise en 1999 de démanteler le parc nucléaire n'a pas encore été mise en œuvre car il n'existe aucun plan alternatif d'approvisionnement énergétique et les centrales nucléaires continuent à fournir 60% des besoins nationaux.

La situation est identique en Allemagne. La fermeture des 19 centrales nucléaires décidée par le gouvernement Schröder a capoté devant le manque de compétitivité des énergies renouvelables et l'obligation de ne pas violer les accords de Kyoto en utilisant plus de charbon.

CONCLUSION

Ainsi, même si les intentions de gouvernements peuvent paraître louables, quand ils veulent se séparer de l'énergie nucléaire, il faut constater que les structures de type « conférences citoyennes » les placent maintenant dans une position délicate car la substitution par des énergies renouvelables demande du temps et ne présente pas actuellement une rentabilité suffisante permettant de s'engager massivement dans cette voie. Il semblerait que le gouvernement français n'est pour l'instant pas disposé à « institutionnaliser » le débat sur le nucléaire, mais des tentatives d'ouverture vers une plus grande transparence semble se mettre en place pour redonner du crédit à l'énergie nucléaire auprès de la population notamment avec le projet de loi sur la transparence et le contrôle de la sûreté nucléaire et les commissions locales d'information.

BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET

<http://www.cogemalahague.fr> Site d'informations de la COGEMA de La Hague.

<http://www.asn.gouv.fr> Site d'informations sur les commissions locales d'information.

<http://www.commissionlahague.fr> Site d'informations sur la commission spéciale permanente d'information près de l'établissement COGEMA de La Hague.

<http://www.debat-energie.gouv.fr> Site d'informations sur le débat national sur les énergies.

<http://www.environnement.gouv.fr> Dossier documentaire sur le sommet mondial sur le développement durable – Johannesburg 2002 – Fiche n°6 : principe de précaution et sciences.

<http://www.environnement.gouv.fr> Rapports finaux du groupe Radioécologique Nord-Cotentin.

<http://www.wise-paris.org> Site d'informations Wise-Paris.

<http://www.hns.samizdat.net> Samizdat hacktivist news service.

<http://www.sortirdunucleaire.org> Site d'information de mouvement « sortir du nucléaire »

<http://www.cybersciences.com> Site d'information CyberSciences – Grands dossiers – Les Biotechnologies : Orchestrer un véritable débat public.

<http://www.sciencefrontieres.free.fr> Article paru dans la revue Science Frontières n°60 février 2001.

<http://www.europe.tiscali.fr> Actualités : Le nucléaire toujours d'actualité – les écologistes contre l'atome (28/10/02).

<http://www.ens.dk> Danish Energy Authority.

<http://www.forumgc.org> Forum de la gauche citoyenne.

<http://www.greenpeace.org/france> Greenpeace France - actualité.

<http://www.questions-energies.org> Dossiers d'actualité Questions d'énergies.

CNRS INFO : Journal d'information du CNRS n° 394 - juin 2001.

Intervention de Christophe Bonneuil : Vendémiaire 9 octobre 2002